

**NON au
CHAOS ROUTIER****10 Questions - réponses**

Bénéficierions-nous d'un air meilleur grâce au "30 km/h généralisé" ?

Non. Des mesures réalisées dans le cadre de la planification de zones "30" ont démontré qu'il ne faut s'attendre qu'à une faible diminution des émissions polluantes par rapport à ce qui prévaut à la limitation générale de vitesse actuelle de 50 km/h. Mais les émissions d'hydrocarbures ne diminueront pas. Ces résultats ne sont cependant pas extrapolables à des axes urbains très fréquentés. Ce qui confirme les dires du Prof. Pischinger à propos des résultats de l'essai "30 km/h" en ville de Graz (Autriche) pour ce qui concerne la qualité de l'air: "Par rapport à la ville de Graz dans son ensemble, pratiquement rien n'a changé".

Le niveau du bruit du trafic diminuerait-il grâce au "30 km/h généralisé" ?

Nein. Untersuchungen haben ergeben, dass Temporeduktionen keine spürbaren Lärmverminderungen zur Folge haben.

Des exceptions au "30 km/h généralisé" seraient-elles possibles ?

Non, pratiquement aucune exception ne serait possible. Car le texte de l'Initiative ne prévoit de dérogations que pour autant que la sécurité des usagers de la route et la protection des riverains, notamment contre le bruit, soient respectées. Or, il est de notoriété publique que les valeurs-limite pour le bruit sont surtout atteintes ou dépassées le long des axes principaux. Ce qui fait que des exceptions sont pratiquement impossibles sur la base du texte de l'Initiative.

Les accidents diminueraient-ils grâce au "30 km/h généralisé" ?

Non. Des expériences à l'étranger ont révélé que l'introduction du 30 km/h n'entraîne pas une réduction du nombre d'accidents. On peut même craindre au contraire un accroissement du nombre de situations problématiques qui peuvent causer des accidents.

La gravité des accidents diminuerait-elle grâce au "30 km/h généralisé" ?

Oui, mais seulement si le "30 km/h généralisé" était effectivement respecté.

Les piétons seraient-ils davantage en sécurité grâce au "30 km/h généralisé" ?

Oui et non. Le "30 km/h généralisé" pourrait induire chez les piétons un faux sentiment de sécurité, démenti par la réalité. Ce qui pourrait se traduire par un plus grand nombre d'accidents pour les piétons.

Le "30 km/h généralisé" pourrait-il être mis en oeuvre sans coûteuses mesures d'aménagement, par exemple au moyen de contrôles renforcés ?

Non. Des exemples à l'étranger ont démontré que le "30 km/h généralisé" n'est pas respecté sans mesures d'aménagement. La signalisation et les contrôles de police ne suffisent donc pas.

Les transports publics bénéficieraient-ils du "30 km/h généralisé" ?

Non. Car les entreprises de transport public urbaines devraient également respecter cette limitation de vitesse, ce qui allongerait la durée des déplacements. Des bus supplémentaires devraient donc être prévus pour maintenir les fréquences horaires, ce qui ne manquerait pas d'entraîner des coûts d'exploitation supplémentaires.

Nos enfants pourraient-ils à nouveau jouer dans les rues grâce au "30 km/h généralisé" ?

Non, rien ne changerait par rapport à la situation actuelle (régie par l'article 50, alinéa 1 de l'Ordonnance sur la Circulation Routière) qui fait que les enfants sont autorisés à jouer dans les rues à faible trafic, pour autant que cela ne constitue ni une gêne ni un danger pour les autres usagers de la route. L'Initiative "Rues pour tous" ne change en effet rien aux règles de priorité et à l'affectation des rues. Les axes urbains principaux continueraient à être empruntés par le trafic routier (motorisé ou cycliste) et ne seraient donc en aucun cas transformés en places de jeu.

D'autres pays européens ont-ils introduit le "30 km/h généralisé" en tant que limitation générale de vitesse dans les localités ?

Non. L'Initiative plongerait la Suisse dans un nouvel "Alleingang". Mais il est vrai que diverses villes d'Europe ont tenté cette expérience. Cependant, les résultats obtenus sont maigres compte tenu des réductions de vitesse effectives (voir aussi en l'avis défavorable du gouvernement fédéral allemand à ce sujet).